



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1921

Autorisation de signature d'un accord-cadre multi-attributaire relatif aux missions de contrôle technique, pour des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et abords de la Ville de Lyon

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1921 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE RELATIF AUX MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE, POUR DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET DE REHABILITATION DE BATIMENTS ET ABORDS DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de la réalisation de son plan d'équipement pluriannuel pour les années 2020 à 2026, la Ville de Lyon est amenée à réaliser des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et de leurs abords. Pour contribuer à la réalisation de ces opérations, la Ville a besoin de recourir à des prestations de contrôleurs techniques. La présente délibération doit autoriser la signature de cet accord-cadre.

Les missions d'un contrôleur technique concernent la sécurité des personnes et la solidité des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos et de couvert et des éléments d'équipement qui font indissociablement corps avec ces ouvrages, ainsi que sur les conditions de sécurité des usagers (article R 111-39 du code de la construction et de l'habitat).

Les avis du contrôleur technique sont formulés :

- en phase conception sous la forme d'un rapport initial de contrôle technique (RICT) ;
- en phase exécution, lors de l'examen des documents d'exécution et des visites de chantier ;
- en phase réalisation sur les ouvrages exécutés, sous la forme d'un rapport final de contrôle technique (RFCT).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un accord-cadre avec trois titulaires relatif aux missions de contrôle technique pour des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et abords de la Ville de Lyon.

La durée de l'accord-cadre sera d'une année avec la possibilité de le reconduire trois fois une année.

Le montant minimum annuel de commande de cet accord-cadre est de 60 000 €HT et un montant maximum annuel de 1 000 000 €HT.

Cet accord-cadre sera attribué en application des dispositions du code de la commande publique et par le biais d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer les trois accords-cadres relatifs aux missions de contrôle technique pour des opérations de construction et de réhabilitation de bâtiments et abords de la Ville de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET